



Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement



Comment remplir l'état des risques naturels et technologiques?

Le mode opératoire ci-dessous indique, étape par étape, les **pièces du dossier communal d'informations** (voir différents extraits et exemples) à **consulter** et **auxquelles se référer pour compléter** l'état des risques.

L'état des risques naturels et technologiques doit être fondé sur les informations, mises à disposition par le préfet de département, dans le dossier communal d'informations

(dossier librement consultable en mairie concernée, préfecture, sous-préfecture d'arrondissement et sur le site Internet de l'Etat dans la Marne : page d'accueil rubrique "Les dossiers" ou onglet "sécurité – sécurité civile")

En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.

(V de l'article 125-5 du code de l'environnement)

PARTIE 1 DE L'ETAT DES RISQUES :

Se reporter à l'**arrêté préfectoral individuel** (COMMUNE de **XX**) **du dossier communal**



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CHAMPAGNE – ARDENNE
PRÉFECTURE DE LA MARNE

CABINET DU PREFET
SERVICE INTERMINISTRIEL REGIONAL
DES AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

N° **DPC/200X-I/1/xx**

ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

COMMUNE de XX

LE PREFET de la REGION CHAMPAGNE-ARDENNE PREFET du DEPARTEMENT de la MARNE Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales.....
.....

Châlons-en-Champagne, **le XX** (la date figure page 2 de l'arrêté)

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

PARTIE 2 DE L'ETAT DES RISQUES :

2. Adresse commune code postal

Indiquer l'**adresse précise** du **bien immobilier concerné par la vente ou la location**

.../...

PARTIES 3 ET 4 DE L'ETAT DES RISQUES :

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui non

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation Crue torrentielle Remontée de nappe
 Avalanche Mouvement de terrain Sécheresse
 Séisme Cyclone Volcan
 Feux de forêt autre

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé** oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit *** oui non

* Les risques technologiques pris en compte sont :

Effet thermique Effet de surpression Effet toxique

Se reporter à l'imprimé d'informations sur les risques naturels et technologiques majeurs du dossier communal d'information

Commune de XX		
Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement		
1. Annexe à l'arrêté préfectoral		
N°	DPC/2006-I/X/XX	du 3 février 2006

qui indique si la commune est soumise à :

PPRn

⇒ un plan de prévention des risques naturels (PPRn) (partie 2. de l'imprimé)

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn oui non

approuvé dat **16 mai 1991** aléa **Effondrement de terrain**

Les documents de référence sont :

- Arrêté préfectoral portant création d'un périmètre de risque "Effondrements de cavités souterraines", au titre de l'article R.111-3 du code de l'urbanisme, sur le territoire des communes du secteur de Reims. Consultable sur Internet

prescrit ou approuvé -à quelle date -et l'aléa pris en compte

PPRt

⇒ un plan de prévention des risques technologiques (PPRt) (partie 3 de l'imprimé)

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRt)			
La commune est située dans le périmètre d'un PPRt	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
prescrit	date	7 août 2008	effets : - toxique - thermique
Les documents de référence sont :			
- Arrêté de prescription de l'élaboration du PPRt de la société implantée à :		Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>	

prescrit ou approuvé -à quelle date -et les effets pris en compte

PARTIE 5 DE L'ETAT DES RISQUES :

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n°2000-892 du 13 septembre 2000

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone Ia zone Ib zone II zone III Zone 0

cocher la Zone 0 car le département de la Marne n'est pas concerné par le risque de sismicité

pièces jointes

PARTIE 6 DE L'ETAT DES RISQUES :

6. Localisation

extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Indiquer les pièces qui seront jointes à cet état, notamment : **extrait cartographique** et **fiche descriptive du risque** contenus dans le **dossier d'informations communal**, qui permettent de localiser le bien au regard des différentes zones à risques et d'identifier le (les) risque(s)

Remarque : Lorsque le PPRn est prescrit mais n'a pas encore été soumis à l'enquête publique, la cartographie, validée pour qualifier le risque, est celle du périmètre d'étude du PPRn, c'est à dire l'ensemble du territoire communal

PARTIES 7,8 ET 9 DE L'ETAT DES RISQUES :

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire			
7. Vendeur - Bailleur	Nom prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>
rayer la mention inutile			
8. Acquéreur – Locataire	Nom prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>
rayer la mention inutile			
9. Date	à	<input type="text"/>	le <input type="text"/>

Indiquer les **coordonnées précises** du **vendeur/bailleur** et de l'**acquéreur/locataire** puis **dater** et **signer** (signature des deux parties) l'état des risques.